



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES- VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Grenade-sur-L'Adour dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, Salle A, sous la vice-présidence de Madame Eliane HEBRAUD.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 31 mars 2022.

Ordre du jour :

- ❖ Compte Administratif CCAS 2021
- ❖ Compte de Gestion CCAS 2021
- ❖ Budget Primitif CCAS 2022
- ❖ Demande de subventions exceptionnelles :
 - Les restaurants du cœur
 - Association Prévention Routière
 - Association PEP 40
 - ADAPEI des Landes
 - APF France Handicap
 - Association Valentin HAUY
- ❖ Secours Exceptionnel
- ❖ Questions diverses

Présents : Eliane HEBRAUD, Didier BERGES, Marie-Pierre DARGELOS, Nadine TASTET, Michelle LAFITTAU, Michel BIOLE, Hélène DESTARAC, Anne-Marie BERGES, Jean-Paul CLAVE, Muriel BORDELANNE (arrivée à 19h23)

Excusées: Odile LACOUTURE, Danielle POIRAUD

Absente : Christine PIETS

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 5 janvier 2022.

◆◆◆◆

1. Compte administratif du CCAS 2021

Monsieur Didier BERGES, membre en charge du suivi du Budget, présente le compte administratif se rapportant à l'exercice 2021.

Mme LAFFITAU souhaite connaître la provenance des recettes. M.BERGES précise qu'il s'agit, d'une part, de la récupération de TVA, soit 2657,59 € en section d'investissement, sur les dépenses relatives à la rénovation du bâtiment Amitiés d'Automne, dont le CCAS est propriétaire. Par ailleurs, il ajoute qu'une partie de la ligne de recettes en section de fonctionnement, provient de la participation de la Commune pour les études confiées à l'architecte programmiste pour la restructuration de l'EHPAD de Coujon.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif se rapportant à l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

Sections	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat Exercice 2021	Résultat reporté 2020	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	23 623,37 €	4196,28€	19 427,09€	19 587,94€	39 015,03€
Investissement	2657,59 €	0 €	2657,59€	1615,08€	4272,67€
TOTAL	26 280,96€	4196,28€	22 084,68€	21 203,02€	43 287,70€

2. Compte de Gestion du CCAS 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état d'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de toutes les recettes émises et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021,

Statuant sur l'exécution des budgets principal et annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Didier BERGES, membre en charge du suivi du Budget,
Après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Budget Primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenade-sur-l'Adour

Monsieur Didier BERGES, membre en charge du suivi du Budget, invite le Conseil d'administration à se prononcer sur la proposition de Budget Primitif 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Sections	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	41 180,03€	41 180,03€
Investissement	23 400,00€	23 400,00€

Mme la Vice-Présidente signale que la somme de 23 400 € a été reportée sur 2022 pour l'étude de faisabilité des travaux d'extension de l'EHPAD de Coujon.

Elle évoque la réunion avec les représentants de l'ARS et du Conseil Départemental des Landes qui a permis de faire le point sur le projet et d'en modifier les plans en fonction des spécificités émises par les partenaires institutionnels.

Mme LAFFITAU demande si les familles ont été invitées à participer au projet.

Mme la Vice-Présidente répond que les familles seront associées dans une seconde phase via le Conseil de vie sociale.

Elle précise que l'objectif était de lancer le projet de façon à montrer la volonté de développement et d'extension de l'EHPAD de Coujon avec le soutien de l'ARS, du Conseil départemental des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine, afin, dans un premier temps, de s'assurer avec l'architecte programmate de la faisabilité du projet pour, dans un deuxième temps, Présenter le projet à la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents,
Vu l'exposé de Monsieur Didier Berges, membre en charge du suivi du Budget,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 équilibré comme ci-dessus mentionné.

4. Association Départementale des Restaurants du Cœur des Landes : Demande de subvention exceptionnelle

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention présentée par l'Association Départementale des restaurants du cœur qui sollicite la mairie à hauteur de 10% du montant des denrées distribuées aux administrés de la commune, soit 132 €. Elle rappelle l'ouverture du Panier Grenadois à Grenade-sur-l'Adour qui, grâce à une convention signée avec la Banque Alimentaire et le soutien de l'ADMR, a mis en place une distribution bi mensuelle auprès de familles et de personnes adressées par l'assistante sociale de secteur.

Les colis de nourriture étant distribués à Grenade-sur-l'Adour, l'octroi d'une subvention à l'association des restaurants du cœur n'est pas retenue.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de répondre défavorablement à la demande de subvention de l'association départementale des Restaurants du Cœur,

DIT que le Conseil d'Administration va mettre en place un règlement spécifique afin d'harmoniser les réponses à ces demandes de subventions.

5. Association Prévention Routière : Demande de subvention exceptionnelle

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention présentée par l'Association Prévention Routière qui sollicite l'attribution d'une aide financière pour l'année 2022.

Considérant la demande grandissante d'aides financières émanant d'administrés grenadois,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune en difficulté et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de l'Association Prévention Routière,

DIT que le Conseil d'Administration va mettre en place un règlement spécifique afin d'harmoniser les réponses à ces demandes de subventions.

6. Les PEP 40 : Demande de subvention

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention est présentée par l'Association « Les PEP 40 » afin de soutenir les actions sur le territoire au bénéfice des enfants, des jeunes les plus fragiles et des réfugiés.

Considérant la demande grandissante d'aides financières émanant d'administrés grenadois,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune en difficulté et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de l'Association « Les PEP 40 » pour l'année 2022,

DIT que le Conseil d'Administration va mettre en place un règlement spécifique afin d'harmoniser les réponses à ces demandes de subventions.

7. ADAPEI des Landes : Demande de subvention exceptionnelle

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention de l'ADAPEI des Landes pour l'aide à la mise en place et au développement de nouveaux projets associatifs sur le département des Landes afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants et adultes handicapés et renforcer leur dignité.

Considérant la demande grandissante d'aides financières émanant d'administrés grenadois,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune en difficulté et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de l'ADAPEI des Landes,

DIT que le Conseil d'Administration va mettre en place un règlement spécifique afin d'harmoniser les réponses à ces demandes de subventions.

8. Association des Paralysés de France (APF) : Demande de subvention exceptionnelle

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention présentée par APF France Handicap afin de contribuer financièrement à l'action de soutien, de défense et pour la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Considérant la demande grandissante d'aides financières émanant d'administrés grenadois,

Le Conseil d'Administration, à la majorité : 8 voix pour et 1 abstention (Mme LAFITTAU)
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune en difficulté et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de l'APF,

DIT que le Conseil d'Administration va mettre en place un règlement spécifique afin d'harmoniser les réponses à ces demandes de subventions.

9. Association Valentin HAUY : Demande de subvention exceptionnelle

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration d'une demande de subvention présentée par l'association Valentin HAUY afin de contribuer financièrement à l'action d'accueil d'information, de conseil et d'accompagnement de personnes aveugles et malvoyantes.

Considérant la demande grandissante d'aides financières émanant d'administrés grenadois,

Le Conseil d'Administration, à la majorité : 8 voix pour et 1 abstention (Mme LAFITTAU)
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'orienter son action plus particulièrement en faveur des habitants de la commune en difficulté et par conséquent de répondre défavorablement à la demande de subvention de L'Association Valentin HAUY,

DIT que le Conseil d'Administration va mettre en place un règlement spécifique afin d'harmoniser les réponses à ces demandes de subventions.

Arrivée de Mme Muriel BORDELANNE à 19h23.

10. Secours exceptionnel

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'administration les difficultés financières d'une famille grenadoise.

Le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur l'attribution d'une aide financière pour la prise en charge d'une facture de gaz et électricité.

Mme la Vice-Présidente rappelle que la municipalité a voté le prix du menu de la restauration scolaire à 1 €, dispositif qui peut contribuer à une dépense amoindrie pour leur dernier enfant actuellement scolarisé en primaire à Grenade-sur-l'Adour.

Elle signale qu'une demande identique a été déposée par cette même famille en 2020 pour une aide exceptionnelle de paiement de facture d'énergie.

Elle ajoute qu'une demande d'aide a été déposée par le biais de l'assistante sociale de secteur auprès du Conseil départemental des Landes. La réponse devrait être connue dans les semaines à venir.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de prendre en charge, pour partie, la dernière facture de gaz et d'électricité de cette famille grenadoise, pour un montant de 150€. Cette somme sera directement réglée auprès du fournisseur « ENGIE »,

AUTORISE Madame la Vice-Présidente à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2022 du CCAS.

11. Questions Diverses

Madame la Vice-Présidente souhaite que soit mis en place un règlement relatif à l'octroi des différentes aides financières proposées par le CCAS, notamment pour :

- Les secours exceptionnels,
- Les bons alimentaires.

Mme Muriel BORDELANNE propose que des groupes de travail soient organisés pour réfléchir aux critères et barèmes qui pourraient être définis.

Mme Hélène DESTARAC rappelle que le Conseil Départemental est en train de revoir le règlement consacré aux aides sociales et que l'on pourrait s'en inspirer.

Mme LAFFITAU évoque les aides à l'Ukraine. Madame la Vice-Présidente précise que ce point est à l'ordre du jour du Conseil municipal qui doit se tenir le 7 avril et qu'une décision sera prise quant à l'association destinataire de ce don. Par ailleurs, la municipalité lancera un appel aux dons pour la population qui souhaite soutenir cette cause.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-Présidente lève la séance à 19h50.

